Édition N° 162 – Juillet-Août 2010

AMF 22 - INFOS

Directeur de la Publication : René RÉGNAULT - Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito *Pour qui prend-t-on les Maires ?*

Jusqu'où le gouvernement, l'exécutif ira-t-il ?

Nous ne sommes pas dupes.

Les attaques se multiplient contre nos collectivités locales (villes et communes).

La réduction des dotations de l'État, la taille de nos communes et la volonté à peine déguisée d'en réduire substantiellement le nombre, la remise en cause de la fiscalité locale par l'autonomie qui l'accompagne, le désir de réduire notre compétence générale et enfin les sanctions (amendes substantielles pour les Maires) ; autant d'assauts qui ne peuvent nous laisser indifférents.

En Côtes d'Armor nous avons, autant sinon plus qu'ailleurs, dit notre attachement à nos communes, toutes nos communes ; la signature le 25 juin dernier d'une charte inter-partenariale en est l'expression concrète et vivante.

C'est un engagement moral mais aussi politique.

Être des « Maires bâtisseurs » ; c'est le leitmotiv de notre volonté de promotion et d'organisation de services de proximité adaptés.

Nous, régulateurs et médiateurs de la cohésion sociale, ne pouvons accepter les propos inimaginables tenus à notre encontre par un membre du gouvernement par ailleurs Maire et qui n'a pas clairement été démenti par l'exécutif.

À chacun ses responsabilités et que l'État ne se dérobe pas face à ses compétences régaliennes, notamment en matière de protection des libertés de nos populations.

Bonne rentrée

Notre avenir dépend d'abord de nous, de notre détermination.

René RÉGNAULT
Président de l'AMF 22
Sénateur Honoraire – Maire

AMF 22 – 53 Bd Carnot – BP 63531 – 22000 Saint-Brieuc – Tél. : 02.96.01.23.40 – Fax : 02.96.01.23.41 - amf22@orange.fr

1 – LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

Les Retombées consécutives à la signature de la Charte

Suite à la signature de la Charte sur l'organisation, la gestion et la promotion des services de proximité du 25 juin dernier, des demandes d'informations complémentaires nous parviennent. En ce sens, lundi 5 juillet, nous avons reçu Madame GRISART du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Dans le cadre du recrutement d'agents administratifs de la catégorie C, le CNFPT dispense des journées de formation. Cet organisme est intéressé par la démarche entreprise par l'AMF 22 à travers cette Charte. Ainsi, le propos a porté notamment sur l'aspect opérationnel sur le territoire et sur la rencontre avec les possibles partenaires.

D'autres entités sont également intéressées par la Charte et les travaux qui en émanent et plus particulièrement un organisme de formation professionnelle dans le cadre d'une réflexion relative au choix de projet professionnel d'étudiants en formation.

L'esprit du texte commence à se diffuser sur le territoire. Il le saura d'autant plus lorsque les réunions dans les « pays-bassins de vie » auront débuté.

Par ailleurs, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, dans un courrier en date du 15 juillet, a tenu à nous assurer que « les services de l'État continueront de participer activement aux travaux qui devraient concrétiser les principes énoncés dans cette charte ».

Comité Inter partenarial de pilotage et de suivi de la charte du 26-08-10

Étaient présents ce 26 août, Messieurs Pierrick PERRIN pour le Conseil Général, Éric QUILLIOU représentant Monsieur le Préfet, Serge SIMON Inspecteur de l'Éducation Nationale représentant l'Inspecteur d'Académie, René RÉGNAULT et Carine DESGUÉ pour l'AMF 22.

Après la signature du 25 juin, l'objet de cet échange était « L'OPÉRATIONNALITÉ ».
À partir d'un document que nous avions préparé, l'échange s'est engagé et a dégagé quelques éléments structurants.

Après avoir re-souligné que la charte est un engagement moral et qu'elle est avant tout un nouveau mode opératoire les points suivants ont été dégagés :

- Le territoire pertinent est le bassin de vie des Pays.
- Les acteurs à mobiliser sont nombreux :
  - leur implication devra être progressive,
  - il est proposé de démarrer avec les institutionnels publics bien identifiés,
  - sa signature pourra être étendue.
- Des travaux ont déjà été conduits sur le sujet (les services … de proximité)
  État des lieux, suggestions… Il nous faut les répertorier, les recenser, les maîtriser avec l'accord (à rechercher) de leurs détenteurs.
- Structurer la réflexion à partir des grandes questions de l'enquête menée auprès de la population.
- S'agissant du calendrier des démarches par bassin de vie, il est suggéré que les 7 réunions aient lieu avant l'Assemblée Générale des Maires de Langueux le 23 octobre.
- Les SCOT ou les démarches y conduisant sont des relais précieux.

État, Éducation Nationale, Conseil Général, Conseil Régional, ont conduit des actions dont les enseignements sont précieux ; l'intégration de ceux-ci est à envisager.

Enfin il est ajouté :

1. que notre charte nous est demandée tant en intra-départemental qu'à l'extérieur (y compris le siège de l'AMF à Paris),
2. que le secteur de Dinan sera retenu comme Pays test. La réunion pourrait avoir lieu mi-septembre,
3. les partenaires s'engagent à échanger leurs informations,

   …

Moncontour : plus beau village de France

Le titre de « Plus beau village de France » vient d'être décerné à la commune de Moncontour.
La Commission Nationale des Plus Beaux Villages de France a nominé en 2010 onze communes. La ville de Moncontour est la seule cette année pour les Côtes d'Armor et pour la Bretagne.
Moncontour fait désormais parti des 154 plus beaux villages de France. Nous adressons nos compliments à la commune certes, mais aussi à ses élus et à son Maire en particulier.

Le Président s'est rendu…

➢ **Réunion au siège d'ErDF à SAINT-BRIEUC – 13-07-10**

Cette rencontre à laquelle participait la représentante de Monsieur le Préfet pour la gestion des gens du voyage à permis d'élaborer le problème de l'accès au réseau électrique. Des solutions plus économes qui devront être mieux respectées ont fait l'objet de cet échange.
À suivre

➢ **Réunion de rentrée scolaire à l'Inspection Académique à SAINT-BRIEUC – 25-08-10**

Présidée par le Recteur d'Académie entouré de ses collaborateurs, de l'Inspecteur d'Académie et de principaux responsables, la réunion de rentrée scolaire s'est tenue le 25 août dernier.
Étaient conviés, les parlementaires, les représentants du Conseil Régional, du Conseil Général, des parents d'élèves et le Président de l'AMF 22.
L'exposé du Recteur Alain MIOSSEC a mis en exergue les principaux problèmes qui ont marqué cette rentrée :

- la répartition des moyens, l'attribution de ceux-ci pour notre académie,
- la réforme du Lycée (année I),
- la nouvelle formation des maîtres avec le re-positionnement de l'IUFM,
- les relations avec les collectivités territoriales.

Le débat s'est appesanti :

A. Sur la scolarité en milieu rural, ses problèmes spécifiques et finalement l'articulation, l'interdépendance des problèmes rencontrés avec notre charte du 25 juin et ce qu'elle apporte en matière d'approche et de réussite globale.
B. Sur l'accueil d'enfants intégrés au milieu scolaire et accompagnés par des AVS en milieu scolaire : recrutement, financement, qualification, formation, statut des personnes concernées…
C. Les rythmes scolaires.
…

Le Président a rencontré…

➢ **Maître MAUREY, Notaire à SAINT-BRIEUC – 12-08-10**

René RÉGNAULT, Président, accompagné de Frédéric LE MOULLEC, Directeur, ont rencontré Maître MAUREY, notaire à SAINT-BRIEUC. L'objet de ce rendez-vous a porté sur la problématique de l'application de la loi Littoral sur notre territoire et notamment dans le cadre de l'urbanisme. Après avoir exposé la démarche stratégique mise en place par l'AMF 22 depuis le mois de janvier, le débat s'est construit autour de la manière selon laquelle il était possible (d'un point de vue juridique) de sortir de la situation actuellement difficile rencontrée par de nombreux édiles.

Le Directeur s'est rendu…

➢ **Réunion Côtes d'Armor Développement – 05-07-10**

Le Directeur a participé à une conférence proposée par Côtes d'Armor Développement. Le thème présenté traitait d'une part, de la découverte des territoires costarmoricains (à travers des éléments statistiques et démographiques) et d'autre part, des mutations et recompositions territoriales en Côtes d'Armor. Cette soirée des Territoires a permis de confirmer les enseignements qui figurent dans la Charte relative aux services de proximité et notamment le fait que dans notre Département, la notion de proximité est le fruit d'un raisonnement en temps et non en distance.

Prochaine Assemblée Générale

La prochaine Assemblée Générale de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor se tiendra au **Grand Pré à Langueux** le **23 octobre prochain**.

Nous vous invitons dès à présent à retenir cette date sur vos agendas.

Une invitation et un programme complet de la journée vous seront envoyés très prochainement.

2 – NOUS TENONS À VOTRE DISPOSITION

1. **Le compte-rendu du comité local du FIPHFP du 31 mai 2010**
2. **Le compte-rendu du comité technique du PDALPD du 7 mai 2010**
3. **Le compte-rendu de la conférence bretonne de l'Énergie du 6 juillet 2010**

3 – EN DIRECT DE L'ASSOCIATION NATIONALE

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Taxe d'habitation : l'Association des Maires de France demande une nouvelle fois le report de la date limite de vote des abattements

Par lettre du 11 août, Jacques PÉLISSARD, Président de l'Association des Maires de France, a de nouveau sollicité le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Madame Christine LAGARDE, afin d'obtenir le report d'un mois de la date butoir (soit au 1er novembre 2010) du vote des abattements applicables en 2011 à la taxe d'habitation.

Les associations d'élus représentant le bloc local avaient déjà fait part au ministre, le 31 mai dernier, de leur souhait que la date limite de vote des abattements de taxe d'habitation pour 2011 soit exceptionnellement repoussée au 31 décembre 2010. Lors d'une réunion technique tenue le 20 juillet dernier, les associations d'élus ont été informées que ce report serait impossible, dans la mesure où il compromettrait l'envoi des bases fiscales 2011 dans les délais habituels (courant février).

L'Association des Maires de France estime, pour le moins, qu'un délai supplémentaire d'un mois est indispensable, notamment pour que les communautés qui, jusqu'à présent, levaient la seule fiscalité professionnelle unique, puissent prendre leurs décisions en matière d'abattements de taxe d'habitation en toute connaissance de cause.

L'Association des Maires de France demande également qu'une information relative aux abattements votés antérieurement par les départements et les communes membres - que la Direction générale des finances publiques est en mesure de fournir aux communautés - soit effectuée le plus rapidement possible.

Il est indispensable que les services de l'État donnent aux élus locaux la capacité de gérer au mieux les effets de la réforme fiscale engagée en 2010, afin qu'ils prennent les décisions techniques pour limiter les conséquences sur les contribuables, notamment ceux disposant d'un faible revenu, du transfert de la part départementale de taxe d'habitation aux communautés.

Afin d'accompagner les élus, l'AMF mettra à leur disposition, début septembre, sur son site internet - www.amf.asso.fr - une note présentant les points principaux afférant au vote des abattements de la taxe d'habitation.

* * * * *

Sécurité et lutte contre la délinquance : la réponse ne peut être que collective

À la suite des déclarations relatées le 15 août par le Journal du Dimanche, Jacques PÉLISSARD, en tant que Président, tient à exprimer la position de l'AMF.

« L'union sacrée pour la sécurité » que propose Christian ESTROSI est une réelle nécessité : chaque Maire a le souci de la sécurité quotidienne de ses concitoyens et adhère à cet appel.

En effet, la réponse à l'insécurité ne peut être que collective :

- elle implique les maires pour la mission de prévention de la délinquance avec une palette d'outils que la loi met à leur disposition en fonction de leurs choix (contrats locaux de sécurité, contrat de réussite éducative, contrat urbain de cohésion sociale, vidéo protection, police municipale…),
- lorsqu'un acte de délinquance est malgré tout commis, c'est à l'État dans le cadre de ses fonctions régaliennes (police, gendarmerie, justice) d'assumer des actions de répression et de sanctions nécessaires.

Les maires sont d'accord pour renforcer ce partenariat avec l'État, indispensable pour mieux assurer la sécurité dés lors que chacun, l'État et les communes, assument ses responsabilités dans le cadre d'un climat de confiance partagée.

En revanche, l'AMF ne saurait accepter le principe général de « sanctions », de « fortes peines d'amendes » à l'encontre des maires suspectés de ne pas assurer leur rôle de prévention.

En effet, nos territoires sont divers par leur démographie, par leurs capacités financières, par les taux ou les formes de délinquance qui les affectent. Dans chaque commune, c'est le maire et le conseil municipal qui définissent et mettent en œuvre en fonction de la spécificité du territoire, la politique de prévention adaptée.

Vouloir calquer une solution uniforme pour l'ensemble du territoire national, alors que les situations sont hétérogènes d'une commune à l'autre, ne serait ni réaliste ni opérationnel.

Les Maires de France souhaitent enfin qu'un nouvel élan soit donné aux contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance qui parfois connaissent une certaine léthargie pour leur rendre toute l'efficacité en terme de lutte globale contre l'insécurité qu'attendent nos concitoyens.

Contacts presse pour les communiqués :
Marie-Hélène GALIN - Tél. 01 44 18 13 61 - mhgalin@amf.asso.fr **Thomas OBERLE** - Tél. 01 44 18 51 91 - toberle@amf.asso.fr